

# Certificat de garantie de Neptune

## Compteurs d'eau de service d'incendie Neptune

### 1. Conditions et modalités de la garantie limitée

En ce qui concerne les compteurs d'eau froide de service d'incendie de Neptune, dont le compteur (1) HP PROTECTUS® III, (2) HP Turbine de service d'incendie et (3) le compteur de borne d'incendie de Neptune, Neptune Technology Group Inc. (« Neptune ») garanti ce qui suit pour les compteurs vendus le ou après le 1/11/92 :

Les compteurs d'eau froide de service d'incendie de Neptune seront, à la date la plus éloignée entre (i) la date de l'achat original de Neptune ou (ii) la date de l'expédition originale du distributeur autorisé par Neptune des compteurs d'eau (cette date la plus éloignée est désignée sous le nom de « date de l'expédition ») et demeureront pendant une période de 18 mois à compter de la date de l'expédition ou 12 mois à compter de la date de l'installation, exempts de vices de matériaux et de fabrication.

**(a) Registres.** Les registres standards scellés hermétiquement des compteurs d'eau froide de service d'incendie de Neptune seront, à compter de la date d'expédition, et demeureront pendant les périodes subséquentes, exempts de vices de matériaux et de fabrication pendant une période de dix (10) ans. La performance de la télécommande Pulser RM des compteurs d'eau est garantie pendant une (1) année à compter de la date d'expédition. Les registres de système ARB®, ProRead<sup>MC</sup> (ARB VI) et E-Coder® (ARB VII) sont garantis pendant dix (10) ans à compter de la date d'expédition. Tous les réceptacles d'encodeur ProRead expédiés après le 1er janvier 2001 seront garantis pendant cinq (5) ans à compter de la date d'expédition. Tous les autres composants et toutes les autres pièces sont couverts par la garantie standard d'un an sur les matériaux et la fabrication de Neptune.

**(b) Précision des compteurs d'eau froide de service d'incendie de Neptune.** Les compteurs d'eau froide de service d'incendie de Neptune auront une performance, pendant une période d'un (1) an à compter de la date d'expédition, équivalente aux normes de précision de l'American Water Works Association (« AWWA ») pour les compteurs d'eau neufs.

### 2. Retour sous garantie.

Si un compteur d'eau Neptune échoue un test de précision au cours d'une période de garantie en vigueur, il peut être retourné à Neptune pour être réparé ou remplacé, au choix de Neptune. Un test de précision sera effectué par le client selon les normes de l'AWWA. Si une matière étrangère fait en sorte que le compteur ne fonctionne pas correctement, une telle matière sera enlevée avant que le client effectue le test. Tout compteur retourné pour être réparé par Neptune selon cette garantie de performance doit être retourné avec une copie des résultats des tests du client. Si le compteur est retourné à Neptune sans copie des résultats des tests ou si le test en usine de Neptune démontre que le compteur répond aux normes actuelles de l'AWWA, le client se fera charger dans ces cas-ci des frais de test minimales par Neptune. Neptune réparera ou remplacera le compteur, au choix de Neptune, après que le compteur ait été testé par Neptune. Les compteurs réparés ou remplacés selon la garantie de performance seront garantis pour une performance selon les normes de précision de compteur réparé de l'AWWA.

### 3. Les garanties sont exclusives.

LES GARANTIES EXPOSÉES DANS CE CERTIFICAT DE GARANTIE REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE OU REPRÉSENTATION, SOIT EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE ET LA GARANTIE D'APTITUDE À UN EMPLOI PARTICULIER.

#### **4. Les dommages sont limités aux coûts de remplacement et de réparation.**

Si le compteur d'eau froide de service d'incendie de Neptune n'arrive pas à satisfaire aux garanties exposées dans le paragraphe 1 de ce certificat de garantie, Neptune pourra, à sa discrétion, réparer ou remplacer le compteur d'eau froide de service d'incendie de Neptune ou une partie de ce dernier, sans frais de main-d'œuvre ou de matériaux, à condition que (a) le compteur d'eau soit livré à un représentant de Neptune, (b) que le compteur d'eau froide de service d'incendie de Neptune soit accompagné d'une autorisation de retour de matériel, et (c) que tous les coûts de livraison à Neptune soient payés par l'acheteur du compteur d'eau. La responsabilité de Neptune est limitée à ses coûts de remplacement et de réparation du compteur d'eau froide de service d'incendie de Neptune défectueux. Les dommages qui résultent d'une erreur de calcul de l'utilisation d'eau et de la perte de revenu ou de bénéfice ne peuvent pas être récupérés de Neptune. Le client est responsable de vérifier le fonctionnement et la précision de ses compteurs périodiquement.

#### **5. Les garanties ne s'appliquent pas dans certaines conditions.**

Les garanties exposées dans ce certificat de garantie ne s'appliquent pas à un compteur d'eau qui a été endommagé par, ou soumis à, des conditions qui, selon Neptune, ont affecté le fonctionnement du compteur d'eau froide de service d'incendie de Neptune, y compris, mais sans s'y limiter : l'abus; une mauvaise manipulation, application ou installation; des conditions de service excessives; des matières étrangères dans l'eau; des conditions d'eau agressives; le trafiquage ou des réparations ou modifications non autorisées; les dommages accidentels ou intentionnels; les cas fortuits. Ce certificat de garantie limitée ne s'appliquera pas si le produit est placé dans une installation non recommandée, est connecté ou modifié d'après des procédures autres que celles recommandées par Neptune, est utilisé avec des registres ou des composants autres que ceux de Neptune, ou relevé par de l'équipement non approuvé ou non autorisé par Neptune. Neptune ne fait aucune déclaration au sujet de l'opérabilité et/ou de la compatibilité des systèmes de lecture tiers. De plus, ce certificat de garantie limitée ne s'appliquera pas si l'on croit que l'équipement de relevage tiers a causé des dommages au compteur ou au registre. Afin de déterminer sa responsabilité, le cas échéant, selon ce certificat de garantie limitée, Neptune aura le droit d'inspecter tout compteur d'eau froide de service d'incendie de Neptune ou une partie de compteur d'eau froide de service d'incendie qui est prétendu défectueux chez Neptune ou à tout autre endroit précisé par Neptune.

LA RESPONSABILITÉ DE NEPTUNE EN CE QUI CONCERNE DES VIOLATIONS DE LA GARANTIE ANTÉRIEURE SERA LIMITÉE, TEL QU'INDIQUÉ DANS LES PRÉSENTES. LA RESPONSABILITÉ DE NEPTUNE NE DÉPASSERA EN AUCUN CAS LE PRIX D'ACHAT. NEPTUNE NE SERA PAS L'OBJET DE ET DÉCLINE CE QUI SUIT : (1) TOUTE AUTRE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ PROVENANT D'UNE VIOLATION D'UN CONTRAT OU D'UNE GARANTIE, (2) TOUTE OBLIGATION RÉSULTANT DE REVENDICATIONS D'ACTE DÉLICTEUX (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE ET LA RESPONSABILITÉ STRICTE) OU SURVENANT SELON D'AUTRES THÉORIES DE LOI EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS VENDUS OU LES SERVICES FOURNIS PAR NEPTUNE OU TOUTE ENTREPRISE, TOUT ACTE OU TOUTE OMISSION S'Y RAPPORTANT ET TOUS LES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, MULTIPLES, EXEMPLAIRES ET PUNITIFS QUELCONQUES.